

paroles qui terminent ordinairement la for-
me de sentence : " Que Dieu ait pitié de votre
âme ! " Henry s'écria : " Merci, monsieur ;
c'est plus que mon père ne m'en a jamais dit ! "

A la suite d'une ondée qui devait produire
le plus grand bien pour la végétation, un
vent tempétueux s'est élevé, mercredi au
matin, chargé de courants d'air d'une tempé-
rature glaciale et très nuisible aux arbres frui-
tiers qui se sont rencontrés sur leur passage.
Les premiers et autres arbres tendres à la gé-
lée ont perdu beaucoup de leurs feuilles. On
ne peut espérer qu'ils rapportent encore cette
année, et cette saison les retrouvera presque
stériles de même qu'aux deux étés précé-
dents.

Lier, au milieu du jour, un fort orage ac-
compagné de grêle a procuré à la terre des
torrens de pluie dont une sécheresse prolongée
la rendait avide. Malgré quelques nuages
au ciel, le temps est redevenu beau et l'atmos-
phère est froide depuis le matin.

Nomination Officielle.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 5 Juin, 1852.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR
GENERAL nommer JOHN MAGUIRE, Kenyer,
pour être Inspecteur et Surintendant de Po-
lice pour la Cité de Québec, en la place de
William King McCord, Kenyer, nommé Juge
de Circuit pour le Bas Canada.

(Traduit du Freeman's Journal pour les Mé-
langes Religieux).

THOMAS PAINE,

(FONDATEUR DE LA PENSIVANIE,) A SON LIT
DE MORT.—1809.

Extrait d'une lettre de l'évêque Fenwick, à son
frère, au collège de Georgetown.

" Quelque temps avant que Paine mourût,
il m'écrivit cherchant à être porté à cette
démarche par une pauvre femme catholique,
qui fut le voir dans sa maladie, et qui lui dit,
entre autres choses, que si quelqu'un pouvait
lui faire quel-que bien dans le triste état où il
était, ce ne pouvait être qu'un prêtre catho-
lique ; cette femme étoit une américaine con-
vertie de la secte des Trembleurs, et dont
j'avois vu l'habitation quelques semaines
auparavant. C'est elle qui m'apporta le mes-
sage de Paine. Je racontai cela à F. Kohl-
mann, au déjeuner, et le pria de m'accom-
pagner. Après quelques sollicitations de ma
part, il y consentit : ce qui me réjouit beau-
coup, parce que j'étais alors très-jeune et inévit-
ablement dans le ministère. J'étais content d'a-
voir de l'assistance ; car je connaissais d'après
la grande renommée de Paine, que j'allais
avoir affaire à l'homme le plus impie et le plus
infâme qui fut jamais. Nous partîmes aussitôt
pour aller à sa maison, à Greenwich, et
convînmes en chemin de la manière que nous
pourrions nous adresser à lui.

" Nous arrivâmes à son logis ; une femme
décente, et qui paroissoit âgée, (probablement
la maîtresse de la maison) vint à la porte, et
s'informa si nous étions des prêtres catholiques :
" Car, dit-elle, M. Paine a été tellement tour-
menté depuis quelque temps par les ministres
de différentes dénominations, qui sont
venus le visiter, qu'il n'a laissé des ordres
positifs de n'admettre aujourd'hui que des
ecclésiastiques de l'Eglise romaine." Après
l'avoir assurée que nous étions des prêtres catho-
liques, elle nous fit entrer dans le salon ; elle
quitta alors l'appartement, et revint bientôt
nous dire que Paine étoit endormi, et nous
prit en même temps de ne pas le déranger :
" Car, ajouta-t-elle, il est toujours de si mau-
vaise humeur, quand on le réveille, qu'il est
mieux d'attendre un peu. Nous nous assé-
râmes donc, résolus d'attendre un moment plus
propice. " Messieurs, dit la Dame, après avoir
pris un siège aussi, je désire vraiment que
vous puissiez réussir avec M. Paine ; car il est
en proie à une grande faiblesse d'esprit, sur-
tout depuis que ses docteurs l'ont informé qu'il
ne pouvait vivre longtemps, et qu'il alloit
bientôt mourir. Il vous a envoyé chercher
aujourd'hui parce qu'une personne lui a dit,
que si quelques-uns pouvoient lui faire du
bien, c'étoit vous. Probablement qu'il pense
que vous connaissez des remèdes que ses mé-
decins ignorent. Il fait vraiment pitié ; ses
cris, quand il est seul, déchirent le cœur. O
Seigneur, secourez-moi ! s'écria-t-il dans les
paroxysmes de sa détresse. Dieu, secourez-
moi ! Jésus-Christ, secourez-moi ! répétant ces
mêmes expressions, sans aucune variation,
d'un ton de voix qui alarme toute la maison.
Quelquefois il dira : O Dieu qu'ai-je fait pour
tant souffrir ? Et peu après : Mais non, il n'y
a pas de Dieu ; et, s'il y en avoit un, que de-
viendrais-je après cette vie ? Il continuera ainsi
pendant quelque temps ; et soudain, il jettera
des cris comme si la terreur et l'agonie s'em-
paraient de lui. Dans une de ces occasions qui
sont très-fréquentes, je fus à lui, et lui deman-
dai ce qu'il vouloit. Restez avec moi, dit-il,
pour l'amour de Dieu, car je ne puis rester seul.
Je lui observai que je ne pouvois pas toujours
rester avec lui ; qu'il me falloit prendre soin
du ménage. Alors, dit-il, envoyez-moi au
moins un enfant, car je ne puis rester seul. Je
n'ai jamais vu, dit-elle, un homme si malheu-
reux, un homme si abandonné ; il ne peut se
faire à l'idée de la mort."

Telle fut la conversation de cette femme
qui nous avait reçus, et qui fut probablement
chargée de le soigner et de le garder pen-
dant sa maladie. Elle étoit protestante ;
cependant, elle désiroit beaucoup que nous
puissions lui apporter quelque secours dans
son état d'abandonnement, qui approchoit du
désespoir. Ayan resté quelque temps dans le
salon, nous entendîmes enfin un bruit dans la

chambre voisine, de l'autre côté du passage,
ce qui nous donna à penser que M. Paine, qui
étoit malade dans cette chambre, étoit ré-
veillé. Nous nous proposâmes alors d'entrer,
ce que cette femme nous accorda, et elle
nous ouvrit la porte. En entrant, nous trou-
vâmes qu'il venoit justement de se réveiller.
Je n'ai jamais vu de si affreux de ma-
vie. Il étoit couché dans un lit suffisamment
convenable de lui-même, mais alors tout par-
semé d'ordures. Son regard étoit celui
d'un homme bourrelé dans ses pensées ; ses
yeux hagards, sa contenance menaçante, et
toute son apparence étoit celle d'un homme
qui dans de meilleurs jours, avoit passé sa
vie dans une scène continuelle de débâches.
On nous dit qu'après toute sa nourriture con-
sistait en un peu de lait, mais qu'il buvait à
satiété, autant que son état de faiblesse pou-
voit lui permettre ; il n'y avoit pas long-
temps sans doute qu'il venoit d'en prendre, car ses
lèvres et les coins de sa bouche en présen-
taient des traces non équivoques, qui s'écou-
laient jusque sur son oreiller ; son visage en
étoit même passablement barbouillé. La
tête de son lit étoit du côté de la chambre
par où la porte s'ouvrit. F. Kohlmann étoit
entre le premier, prit un siège à son côté,
près du pied du lit. Je m'assis du même côté
près de la tête. De la manière qu'étoit
couché Paine, il pouvoit me voir aussi faci-
lement sans tourner la tête.

Dès que nous fîmes assis, Kohlmann lui dit
d'une voix très-douce, que nous étions des prêtres
catholiques, et que nous venions à sa demande.
Paine ne répondit rien. Après une courte
pause, F. Kohlmann continua en s'adressant
à Paine, dans la langue française, pensant que
Paine, qui avoit été en France, étoit proba-
blement instruit de cette langue. (Ce qui n'étoit
pas.) et qu'il pourroit entendre plus faci-
lement ce qu'il lui dirait, vu qu'il pourroit
s'exprimer plus facilement dans cet idiôme
qu'en anglais.

" Monsieur Paine, j'ai lu votre livre intitulé :
l'Age de la Raison, où vous avez attaqué l'E-
criture-Sainte avec une violence sans borne,
et d'autres de vos écrits publiés en France,
et je suis persuadé que— Paine ici l'inter-
rompit brusquement, et d'une voix vibrante,
il lui ordonna de parler en anglais : Parlez
anglais homme parlez anglais. F. Kohlmann,
sans montrer aucun embarras, reprit son dis-
cours, après cette interruption, et s'exprima
en anglais à peu près en ces termes : " M.
Paine, j'ai lu votre livre intitulé l'Age de la
Raison, ainsi que tous vos autres écrits, contre
la religion chrétienne, et je ne puis m'imagi-
ner comment un homme d'autant de bon sens
que vous, avez pu employer vos talents à rui-
ner une chose, qui indépendamment de son in-
stitution divine, a été reconnue par toutes les
personnes sages, comme la seule capable de
conduire l'homme à son bonheur. La religion
chrétienne, Monsieur..."

" Assez, monsieur, assez, dit Paine, en l'inter-
rompant ; je vois où vous voulez en venir ; je
ne veux plus rien entendre de vous, monsieur ;
mes idées sont fixées sur ce sujet ; je regarde
le christianisme comme un tissu d'absurdités
et de mensonges, et Jésus-Christ n'est qu'un
rusé s'élevant et un imposteur.

F. Kohlmann voulut lui répondre, mais
Paine avec une courtoisie refusée, lui or-
donna de se taire à l'instant, et de ne plus le
troubler. " Je vous l'ai déjà dit, je ne veux
rien entendre de vous."

La bible, monsieur, dit Kohlmann, essayant
encore de parler, est un livre sacré et divin,
qui a résisté à des attaques et à des critiques
plus fortes que les vôtres. — Des plumes qui ont
au moins montré quelques traits de raisonne-
ments, et... " Votre bible, répondit Paine, ne
contient que des fables, ou des fables ; je l'ai
prouvé jusqu'à la démonstration." Jusqu'alors
je regardais le monstre avec une pitié
mêlée d'indignation pour ses blasphèmes. Je
ressentais une certaine horreur en pensant
que dans peu de temps il alloit paraître devant
le tribunal de son Dieu qu'il venoit de blas-
phémer si horriblement, et chargé de tous ses
crimes. Voyant que F. Kohlmann avoit en-
tièrement failli à faire quelque impression sur
lui, et que Paine ne vouloit plus rien entendre
de lui, ni même lui permettre de parler, je
résolus à la fin de voir ce que je pourrais ga-
gner ; je commençai donc par lui dire : " Vous
accorderez certainement, M. Paine, qu'il existe
un Dieu, et que ce Dieu ne peut être indiffé-
rent à la conduite et aux actions de ses créa-
tures." Je n'admettrai rien, monsieur, je ne
ferai aucun aveu." Bien, monsieur, si vous
voulez écouter un instant avec calme, lui
dis-je, je vais vous prouver qu'il existe un tel
être ; et je vais vous démontrer d'après sa
propre nature, qu'il ne peut être un spectateur
indifférent de notre conduite." " Monsieur,
je ne veux rien entendre de ce que vous vou-
lez me dire ; je vois, messieurs, que votre
intention est de me troubler. Je désire que
vous quittiez cette chambre. Il dit cela d'un
ton de colère véhément, de telle sorte que
sa bouche écumoit." M. Paine, je vous
l'assure, notre intention en venant ici étoit
de vous faire du bien ; nous n'avons point
d'autres motifs. On nous avoit fait entendre
que vous vouliez nous voir, et c'est pour cela
que nous sommes venus ; car c'est un principe
parmi nous de ne jamais refuser nos services
à un mourant qui nous les demande. Sans
cela nous ne serions point venus, car nous ne
voulons troubler personne." Paine, en enten-
dant cela, parut se calmer un peu ; et d'un
ton plus doux qu'il n'avoit encore employé,
il repliqua : " Vous ne pouvez me faire aucun
bien maintenant ; j'ai essayé différents méde-
cins, et leurs remèdes ont été inutiles. Je
n'ai rien à espérer à présent, dit-il en gémissant,
qu'une prompte dissolution ! C'est ainsi que
mes docteurs me l'ont annoncé." Vous ne
m'avez pas compris, lui dis-je aussitôt ; nous
ne sommes pas venus pour prescrire des
remèdes à pour vos maux corporels ; nous som-
mes venus seulement pour vous offrir notre

ministère pour le bien de votre âme immor-
nelle, qui est dans un grand danger d'être re-
prouvée par le Très-Haut, à cause de vos fautes,
et surtout pour l'avoir injurié, rejeté sa
parole, et avoir vomis des blasphèmes contre
son Fils." En entendant cela, Paine fut trans-
porté de colère ; il grinda des dents, se tor-
dit, en se retournant plusieurs fois dans son
lit, et poussant tout le temps les imprécations
les plus affreuses. Je crois fermement que
son rage étoit tel en ce moment, qu'il avoit
eu un pistolet, il en auroit tiré un de nous deux,
car il se conduisoit plutôt comme un enragé
comme une créature raisonnable. Allez
vous en, dit-il, et ne me troublez plus. " J'étais
tranquille, continua-t-il, jusqu'à ce que vous
soyez venus." " Nous connaissons mieux
que cela," dit Kohlmann ; " Nous savons que
vous ne pouvez être en paix— Il n'y a pas de
paix pour l'impie, c'est Dieu qui l'a dit." De-
hors, dehors, vous et votre Dieu aussi. Quit-
tez la chambre immédiatement, s'écria-t-il,
" tout ce que vous venez de dire n'est qu'un
mensonge, mensonge insensé ; si j'avois
plus de temps, je vous le prouverais, comme je
l'ai fait pour votre imposteur Jésus-Christ." " Mon-
stre ! s'écria F. Kohlmann, dans un
excès de zèle : il n'y a plus de temps pour
vous ; votre heure est arrivée. Prenez plutôt
un terrible compte que vous allez avoir à ren-
dre, et implorez le pardon de Dieu. Ne provo-
quez pas plus longtemps sa juste indignation
sur votre tête." Paine nous ordonna de nous
lever de partir ; et, avec son ton de voix le
plus fort, il paroissoit comme un vrai maniaque,
plein de rage et de fureur ! " Alors nous en,
dis-je à Kohlmann ; nous n'avons plus rien
à faire ici. Il paroit que Dieu l'a entièrement
abandonné. Les autres paroles seroient en-
fermées pour lui." Là dessus, nous quittâmes
tous deux la chambre, et laissâmes cet homme
infortuné à ses pensées. Je n'ai jamais vu,
auparavant ni depuis, un malheureux plus
endurci. Vous pouvez vous en rapporter à
cela ; c'est un récit correct et fidèle de tout ce
qui s'est passé.

Votre affectionné frère,
signé, † BENEDICT, Ev. de Boston.

Parlement d'Angleterre.

La Chambre des Communes d'Angleterre
vient d'adopter l'entente des discordes reli-
gieux. Toute une longue séance a été con-
sacrée à insulter l'Eglise d'Irlande, ses évêques
et son clergé. L'enseignement de ses sémi-
naires, qui n'est autre que celui de l'Eglise
universelle, a été dénoncé comme " dan-
gereux pour la société, ayant une grande ten-
dence à l'immoralité et étant entièrement
" subversif des vrais principes d'allégeance."
Telle est la thèse que M. Spooner a déve-
loppée en s'appuyant sur de prétendues cita-
tions des ouvrages de théologie en usage dans
le grand séminaire de Maynooth. Nous nous
crovons dispensés de démontrer que les cita-
tions invoquées par le dénonciateur ne peuvent
être imputées que dans les interprétations
dont il les a accompagnées. Qui ne tirerait-on
pas de phrases isolées d'un traité de théologie !

M. Spooner n'a en pas moins obtenu un
succès qui sera vraisemblablement couronné
par un vote favorable à sa motion. Il deman-
de qu'on nomme une commission chargée de
rendre compte à la Chambre de l'enseigne-
ment du collège de Maynooth.

Le ministre de l'intérieur, M. Walpole, a
parlé dans un sens favorable à la motion, et
s'est surtout attaché à exprimer son Gouver-
nement et la Chambre n'étoient nullement
liés par l'état de choses établi en 1815 par
sir Rob et Peel. Le retrait de l'allocation annu-
elle dont jouit le collège d'allocation qui s'élève
à la somme de 29,000 livres sterling (825,000
fr.), ne seroit, tout fois que la conséquence de
l'enquête demandée par M. Spooner. C'est
une voie détournée qui cependant conduit
directement au but désiré.

M. Gladstone lui-même vint pour l'en-
quête que M. Borsford Hope a combattue
avec une élévation de vues et une force de
raison qui devoient produire une salutaire im-
pression sur la Chambre, si la majorité n'avoit
son parti pris d'avance. M. Gladstone n'a pas
hésité à déclarer à la chambre que si elle re-
prend l'allocation, elle " doit être prêt à en re-
prendre la reconstruction de tous les arrais-
nements ecclésiastiques de l'Irlande." Le re-
présentant d'Oxford ne se dissimule pas les
dangers de la politique dans laquelle la Cham-
bre s'engage. Il a fait ressortir les difficultés
que présentera une enquête de cette nature ;
mais il n'en votera pas moins avec M.
Spooner.

Lord Palmerston a combattu la motion en
homme d'Etat qui ne seroit pas fâché que son
parti pût retrouver en Irlande quelque popu-
larité. Le noble lord cherche à faire tourner à
son profit le sentiment que va soulever en Ir-
lande l'adhésion donnée à M. Spooner par le
gouvernement de lord Derby.

Plusieurs membres irlandais ont dignement
relevé les colomnes et les solides des amis de
M. Spooner. La discussion a été renvoyée à
huitaine ; mais elle pourra être longue, car
l'approche de nouvelles élections fait que tous
les membres tiennent à s'acquitter de leurs
devoirs.

Une double circonstance vient de réveiller
l'intérêt qu'excite en Angleterre la position
politique des membres de la communauté juive.

D'une part, la Cour de l'Echiquier a rendu
un jugement qui condamne M. Salomons, re-
présentant de Greenwich, comme coupable
d'avoir pris part à un vote de la Chambre des
Communes sans avoir prêté le serment exigé
de ses membres ; et de l'autre, les électeurs de
Greenwich ont décidé, dans un meeting tenu
dans ce but, qu'en dépit de la loi et de ses in-
terprètes de la Cour de l'Echiquier, ils n'en

choisiraient pas moins, aux prochaines élec-
tions, M. Salomons pour représentant. C'est
un acte de reconnaissance.

Par suite de ce jugement, l'élu de Green-
wich se trouve dans une situation fort difficile,
si difficile qu'en vue d'y apporter quelque au-
douceissement, lord Lyndhurst a présenté à la
Chambre des Lords un bill dont la première
lecture a été autorisée dans la séance du 4
mai.

Il ne faudroit cependant pas croire que ce
projet de loi soit destiné à changer la position
M. M. Rothchild et Salomons. Son auteur s'est
seulement proposé d'arracher le député de
Greenwich aux conséquences du jugement
rendu contre lui. Or, la moindre de ces consé-
quences est d'avoir à payer trois annués de
500 livres sterling, c'est à dire 37,500 francs.
C'est là une si petite affaire que M. Salo-
mons ne demande aucune grâce sur ce
point. Il priera cette somme à titre de sacrifi-
ce à la cause de l'émancipation politique des
enfants d'Israël. Mais ce qui est bien autre-
ment grave, c'est qu'il se trouve, même après
avoir payé 37,500 placés hors de la loi commu-
ne, en vertu du sixième statut de Georges Ier,
chapitre XIII.

D'après ce statut, M. Salomons, reconnu
coupable par la Cour de l'Echiquier, ne peut
plus " soutenir en justice une action de droit
commun, ni un procès en équité." Il est dé-
pourvu de tout moyen de protéger sa personne
et ses biens. Toute propriété à lui appartenant
peut lui être impunément enlevée. Ainsi, ses
locataires et fermiers ont le droit de lui répon-
dre, quand il réclamera le paiement de ses
loyers ou fermages : " Nous ne vous connais-
sons plus pour notre propriétaire ; nous som-
mes les seuls possesseurs légitimes de ses biens
" dont nous jouissons." M. Salomons seroit
sans aucun moyen de redressement. Ni les
Cours de justice ni le Gouvernement ne pour-
raient le faire rentrer dans ses droits. L'inter-
vention du Parlement devient donc indispen-
sable. Cette mise hors la loi s'étend à tout.
L'élu de Greenwich ne peut plus être nommé
tuteur. Tout legs qui lui seroit laissé par un
parent ou ami seroit frappé de nullité. Toute
donation faite à son profit seroit non avenue.
Il ne peut plus être ni administrateur d'aucun
bien ni exécuteur testamentaire. Il est inca-
pable de remplir aucune fonction et a même
cessé d'être électeur !

Le bill de lord Lyndhurst se propose de re-
lever M. Salomons de ces incapacités, mais il
ne va pas plus loin et laisse entière la question
de l'admission des juifs au parlement. C'est à
cause des limites dans lesquelles la question
est circonscrite que le comte de Derby a ac-
quiescé à la présentation du bill.

La mise hors la loi dont M. Salomons est
frappé n'est pas prononcée d'une manière spé-
ciale contre les Israélites, mais contre toute
personne reconnue coupable du crime pour le-
quel M. Salomons a été condamné.

Le ridicule et l'odieuse des incapacités qui
présent en ce moment sur un des élus de la
nation appellent naturellement l'attention de
l'Angleterre sur la nécessité de réviser les sta-
tuts pénaux, dont un grand nombre menacent
encore les membres de la communauté catho-
lique.

Le prochain Parlement sera définitivement
appelé à décider la question si longtemps dé-
battue des formules de serments exigés des
membres de la législature. On modifiera sans
doute les formules actuelles de manière à leur
laisser un sens assez large pour que les élus
de la nation puissent les accepter sans avoir à
s'expliquer sur leurs convictions religieuses
personnelles.

Les catholiques ne laisseront pas échapper
cette occasion de demander la révision du ser-
ment qui leur est imposé aujourd'hui à l'en-
trée du Parlement. Quand donc cette Angle-
terre, prétendue si libérale et si tolérante, ces-
sera-t-elle d'opprimer les consciences ? Com-
ment a-t-on pu se laisser tromper si longtemps
sur le véritable caractère du gouvernement
anglo-protestant ?

Quant à ce qui regarde l'élu de Greenwich,
il n'y a pas à douter que le bill de lord Lynd-
hurst ne le fasse rentrer dans le droit commun.
Il priera les amendes et sera réélu aux pro-
chaines élections.

" Nous aurons bientôt un nouveau parlement.
" a dit M. Salomons à ses électeurs, et si vous
" priez de me nommer de nouveau votre repré-
" sentant, j'irai occuper mon siège de nouveau
" à la Chambre des Communes et prendre part
" à ses premiers travaux. Je voterai dans l'elec-
" tion du président, car on ne me demandera
" le serment qu'après ce vote, et je montrerai
" ainsi l'anomalie et l'absurdité de la loi. La
" question des serments sera ensuite soumise
" à la Chambre, et si ses membres refusent de
" voter une loi qui admette aux privilèges
" de la législature, je vous réunirai pour vous
" rendre le mandat que vous m'aurez confié."

La manière dont la question doit être posée
devant les Communes donne lieu de croire
que le prochain Parlement verra finir la lutte
depuis si longtemps engagée pour l'émancipa-
tion politique des Juifs de l'Angleterre.

Eaux minérales.

M. le Rédacteur,
Nous sommes dans un temps où les eaux
minérales font fureur ; et je crois que ce n'est
pas sans raison ; car notre pauvre ville est
abondée d'une eau qui est à demi poison, si
elle ne l'est pas aux trois quarts ; j'entends
parler de cette eau qui nous vient par ces can-
aux de fonte souterrains ; elle n'est point puri-
fiée par l'influence du Pair, ni par la douce-
 chaleur du soleil. C'est une eau dure et
malaisante. Qu'on en fasse l'expérience en
la laissant reposer une couple de jours dans
un vase de cristal ou dans un pot de faïen-
ce, on trouvera gras-e au goût, il se formera
sur sa surface des taches huileuses, et au
fond on y verra un sédiment de mauvaise

odeur. Cela, sans doute, n'est pas bien enga-
geant à se désaltérer, quelque soit que l'on
éprouve. Pour tout cela, je ne veux pas dire
que nos aqueducs ne sont pas utiles ; ils ont
leur utilité pour mille autres fins. Mais, quant
à l'eau à boire, on peut s'en procurer ail-
leurs. Par exemple, n'a-t-on pas l'eau de nos
bonnes sources minérales ? breuvage agré-
able et rafraichissant dans les chaleurs d'été.
On connaît dans cette ville trois sources
principales : celle de Plantagenet, celle du
Point du Jour, et enfin celle de Van-
ennes. Quelle est la meilleure, quelle est celle qui
mérite la préférence ? Je les crois bonnes
toutes les trois ; mais pour ma part, moi, je
fais usage de l'eau du Point du Jour, et je
m'en trouve aussi bien que ceux qui en boi-
vent de Plantagenet. Plus le propriétaire d'une
source a le moyen de faire gémir la pros-
périté, mieux il suit s'y prendre pour intéresser les
Docteurs, plus son eau aura de vogue, plus se
renommée retentit un loin ! Il faut donc
frapper l'imagination, qui entre pour beaucoup
dans toutes les guérisons. On nous présente
des analyses sur différentes eaux, mais sont-elles
bien véritables ? Quand on me parle
d'un trois-centième (0 03) d'un grain de fer ;
je ne puis m'empêcher de rire. En effet, la
chose est bien légère ! Je désirerais que nos
eaux minérales fussent éprouvées par les Acadé-
miciens des arts et des sciences de Paris ou
de Londres, alors on sauroit les apprécier à
leur juste valeur. Mais en attendant, si vous
ne voulez pas être empoisonné par l'eau de
nos canaux souterrains qui sont si malpropres,
bavez de l'eau minérale. Cependant, en
passant, observons un caprice commun à notre
pauvre humanité, c'est que plus une chose
est chère, plus elle vient de loin, et meil-
leure on la pense. L'eau de Plantagenet sera
préférée dans les environs du Point du
Jour, et si l'on transporte à Plantagenet l'eau
du Point du Jour, avec de belles et nombreu-
ses attestations, celle-ci y obtiendra peut-
être la préférence. Mais ne méprisons aucune
de ces eaux. Sachons nous en servir, là où
la Divine Providence les a mises à notre
portée, en la remerciant de ses bienfaits.
J. M. B.

OUVERTURE DE LA MAISON DE
PLANTAGENET.

LES boites, serofuleux, paralitiques et les malades
de dyspepsie, les convalescents, ceux qui cher-
chent le plaisir et la santé, trouvant bien de venir à ce
magasin HOTEL, qui vient de s'OUVRIR à PLANTA-
GENET, près de la source, dont la vertu est
connue de tout le continent.

L'Hôtel est à quelques pas de la Source, dans une
position belle et salubre. La bâtisse est près de la rési-
dence de PETER McMASTER, Ev. près des moulin à
farine et à seie. Le paysage est pittoresque, le pays bien
boisé, plein de gibier, perdrix, bécasses, et on y voit aussi
de beaux rapides coulant dans une direction opposée.
Une belle rivière pour la pêche, sur laquelle se trouve un
pont rustique, des radeaux descendant toujours le courant,
composent une scène amusante et attractive. On y a aussi
un bureau de poste, une chapelle catholique, avec un
prêtre catholique résidant pour les familles et les visi-
teurs.—(Communiqué.)

AVIS.

UN ancien Instituteur, muni d'un diplôme, enseignant
le Français et l'Anglais grammaticalement, possédant
une bonne prononciation, l'arithmétique suivant les
meilleures méthodes anglaises, d'une manière très intelligible
sur la plume, la tenue des livres de comptabilité pour le
commerce, etc., désire se placer dans une ville, vil-
lage ou paroisse de campagne, dans aucun district, comté
ou township du Canada ; muni de certificats de différentes
paroisses où il a eu l'honneur d'être employé.
S'adresser au bureau des Melanges Religieux.
4 Juin 1852.

A VENDRE,
A LA LIBRAIRIE CANADIENNE,
RUE ST-VINCENT, N. 3,
LE CONSEILLER UNIVERSEL,
ALMANACH DE LA SANTÉ
DESTINÉ AUX FAMILLES,
POUR L'AN 1852.

(CONTENANT) outre le Calendrier ordinaire : Pro-
phétie pour tous les mois de l'année. Conseils pour
les quatre saisons. Hygiène des nouveau-nés, Médecine
maternelle, Hygiène en paraboles, Médecine des commu-
nautés, Morfines des chiens enragés, Piqûres d'abeilles,
etc., etc. ou articles dans les engorgés, Soins à donner dans les
empoisonnements, Saignées de nez, Piqûre de la vi-
père, Echardes, Piqûres d'épingles, etc., Corps étrangers
dans l'oreille, Maux de dents, Engorgures, Choléra, Brû-
lures, Mal de mer, Maladies qu'il ne faut pas guérir,
Légers faits aux ouvriers par le Dr. Massé, Remèdes et
Recettes diverses, Spécifique contre le spleen et Pennal,
Hygiène du cheval, Médecine vétérinaire, Fêtes à con-
sacrer.
Histoire et récits pour les familles en familles.
PRIX : 95.
E. R. FARRE et Cie.
4 juin 1852.

SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur âgé, enseignant depuis plusieurs années,
qui a fait un cours d'études régulier, muni en outre
de bonnes recommandations et d'un Diplôme du Bureau
des Examinations Catholiques du District de Montréal,
désire obtenir une place d'instituteur d'Ecole Moniale,
soit dans un village ou dans la ville. Sachant bien le
Français, l'Anglais, il peut occuper avec avantage,
comme par le passé, la place de M. YVÈRE CHANTRE,
et se rendre par les très utiles au Caré et à la Fabrique qui
l'engageront.
S'adresser à ce Bureau ou à Messieurs les Régens de
l'Académie de Borlière.
Le 28 Mai, 1852.

TAPISSERIES FRANCAISES.

LES Souffrants viennent de recevoir et offrent en
vente un nouveau et riche assortiment de TAPISSE-
RIES FRANCAISES : S [20,000 toiles] Prix, de NEUF
SOUS à 20\$ la pièce.
E. R. FARRE et Cie.
3, rue St. Vincent.
25 mai 1852.

SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur muni de bonnes recommandations et
des diplômes exigés par la loi, seroit prêt à accep-
ter la direction d'une école dans ce district. Pour plus
amples informations, s'adresser au bureau des Melanges
Religieux ou à M. Narcisse Bonie, à la Présentation.
1er Juin 1852.